

### // Structure et fonctionnement

La halte-jeux est gérée par les parents via l'association **les Marmousy** qui a été fondée en 1971. Depuis 1988, un comité constitué de parents est responsable du lieu d'accueil. Depuis 2009, l'association est membre du Réseau-L, le réseau de l'accueil de jour de la ville de Lausanne.

En inscrivant leur(s) enfant(s), les parents deviennent automatiquement membres de l'association. Pour assurer le bon fonctionnement de la halte-jeux, il est vital que tous les parents donnent un peu de leur temps libre pour :

- L'assemblée générale
- Les fêtes (préparation)
- Soutenir le comité dans la gestion de la halte-jeux

### // L'accueil

La halte-jeux **les Marmousy** est au bénéfice d'une autorisation de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) lui permettant d'accueillir **douze enfants à partir de deux ans et demi jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire. Les enfants de première et deuxième année scolaire (1P-2P) peuvent aussi être accueillis les mercredis matin uniquement.** Par ailleurs, la halte-jeux peut offrir des demi-journées de « dépannage » dans la mesure des places disponibles.

La halte-jeux reçoit vos enfants durant l'année scolaire (août à juin/juillet); elle est fermée pendant les vacances scolaires et les jours de congé officiels de la Ville de Lausanne.

Les enfants peuvent être accueillis **1 à 3 matinées par semaine**, voire plus en fonction des disponibilités.

### // Rôle de la halte-jeux

Les enfants sont pris en charge par une éducatrice de la petite enfance diplômée, secondée par les parents bénévoles et/ou un/e éducateur/trice auxiliaire employé/e ou bénévole.

La halte-jeux a pour objectifs de :

- Élargir l'horizon social des enfants et favoriser le développement de leur autonomie.
- Développer la créativité des enfants à travers différents jeux libres.
- Proposer une structure d'accueil qui, dans le quartier, crée un tissu de sympathies et d'échanges favorables aux petits comme aux grands, permettant l'entraide et la solidarité.

### // Conditions d'admission et inscription

La halte-jeux **les Marmousy** fixe les conditions d'admission suivantes :

- **Les parents adhèrent à l'association les Marmousy** et s'acquittent de la cotisation annuelle.
- Age de l'enfant : les enfants de 2 ans et demi à l'âge d'entrée à l'école obligatoire, et les mercredis aussi les enfants de 1P-2P.
- La halte-jeux **les Marmousy** n'est pas responsable d'un dommage que l'enfant et/ou ses parents/personne en charge pourrait causer à autrui; l'enfant, ses parents/personne en charge doivent être assurés en responsabilité civile. L'enfant et ses parents/personne en charge doivent également être couverts par une assurance contre les accidents. La halte-jeux **les Marmousy** décline toute responsabilité en cas de perte d'effets personnels.

Les places étant limitées, **il est prudent d'inscrire l'enfant dès le mois d'avril.** Les enfants dont les parents habitent le quartier de la halte-jeux sont accueillis en priorité, le second critère pris en considération étant l'âge de l'enfant. Les formulaires d'inscription sont disponibles aux **Marmousy** ou sur le site : [www.lesmarmousy.ch](http://www.lesmarmousy.ch)



### // Maladie

- Un enfant fiévreux ou malade ne devra pas être amené à la halte-jeux.
- Les maladies contagieuses (maladies infantiles, etc.) devront être immédiatement signalées aux éducateurs/trices.
- Si l'enfant a souffert d'une maladie grave ou contagieuse, un certificat médical attestant de la guérison de l'enfant peut être exigé pour son retour à la halte-jeux.

### // Matériel

- Une paire de pantoufles d'intérieur qui puisse rester sur place.
- Une petite collation (par ex. fruits et biscuits; évitez svp les chips, bonbons, etc.). La boisson est fournie par **les Marmousy**.

### // Horaires d'arrivée et de départ

Les parents doivent amener les enfants au local des Marmousy sis à la rue Mathurin-Cordier 13 entre **8h30 et 9h00**, et sont priés de récupérer leur(s) enfant(s) **entre 11h30 et 11h40 au plus tard**.

Pour des raisons de sécurité, les parents sont priés d'annoncer à l'équipe éducative la personne qui viendra chercher l'enfant.

### // Premiers contacts avec **les Marmousy**

Prenez le temps de lire la petite notice sur les premiers contacts avec la halte-jeux.

### // Traitement des données personnelles

L'Association **Les Marmousy** applique les dispositions du droit suisse en matière de protection des données (LPD). Les données collectées sont traitées pour l'exécution des contrats de placement de votre enfant. Aucune donnée n'est utilisée à des fins de marketing (études de marché, établissement de profils clients, etc.), de suivi et/ou de documentation des relations existantes ou futures. Les données sont conservées tant sur support papier que sous forme électronique.

Les données devenues inutiles sont supprimées pour autant que la loi l'autorise.

Si l'exécution du contrat l'exige, l'Association est en droit de solliciter des informations à des tierces parties prenantes, en particulier à l'OAJE, le SPJ, l'autorité fiscale cantonale ainsi qu'à la Commune de résidence et/ou la structure d'accueil antérieure. Ces renseignements peuvent également contenir des données personnelles sensibles. Cette disposition s'applique même si le contrat n'est pas conclu. Toutes les données seront toutefois détruites si le contrat n'aboutit pas.



## // Tarifs et conditions de paiement

L'écolage se paie à l'avance par mois entier **au début du mois**, soit auprès d'un guichet postal avec un bulletin de versement (frais postaux à votre charge), soit via Internet (e-banking - sans frais). **L'écolage se paie pour la période allant du 1er septembre au 30 juin**, même si l'année se termine parfois en juillet et que la rentrée scolaire est à fin août. Les écolages sont dû par mois entier de septembre à juin, sans déduction des vacances/fériés/absences de l'enfant.

**Toute résiliation doit s'annoncer par écrit avec un préavis d'un mois pour la fin d'un mois.**

L'inscription de votre enfant ne sera effective qu'après paiement de la cotisation annuelle et du premier mois d'écolage. A défaut de paiement dans un **délaï de 14 jours après validation de l'inscription**, la demande d'inscription sera annulée.

Les matinées effectuées pour l'adaptation (avec ou sans parent) seront facturées au prix de CHF 25.- la matinée, si vous renoncez à l'inscription.

**Le non-paiement de l'écolage dans les délais peut entraîner la suspension** de l'accueil de votre enfant, voire la résiliation du contrat.

Vous trouverez ci-après les tarifs établis en fonction des revenus des parents. L'écolage doit être réglé dans sa totalité, même si votre enfant ne se rend pas aux **Marmousy** pour cause de maladie, de vacances ne concordant pas avec les vacances scolaires ou autres.

### GRILLE TARIFAIRE

Nbre de matinée	Tarif mensuel en fonction du revenu* (CHF)					
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F
1 matinée par semaine	40.-	45.-	55.-	60.-	70.-	75.-
2 matinées par semaine	80.-	90.-	110.-	120.-	140.-	150.-
3 matinées par semaine	120.-	135.-	165.-	180.-	210.-	225.-
4 matinées par semaine	160.-	180.-	220.-	240.-	280.-	300.-
5 matinées par semaine	200.-	225.-	275.-	300.-	350.-	375.-

\*Revenu total mensuel net des parents, y compris allocations familiales et diverses pensions

- **Barème des tarifs : Tarif A : < 4'000.- / Tarif B : 4'000.- à 4'999.- / Tarif C : 5'000.- à 5'999.- / Tarif D : 6'000.- à 6'999.- / Tarif E : 7'000.- à 7'999.- / Tarif F : 8'000.- et plus**
- Rabais de 10% dès deux enfants inscrits
- Pour le parent membre du comité occupant le poste de trésorier, secrétaire, ou président, un dédommagement est octroyé afin de reconnaître son engagement régulier. Se référer au document "Rôle, responsabilités et droits des membres du comité" pour plus de détails.
- Tarif F plus 10% de majoration pour les résidents hors de la commune de Lausanne.
- La Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) peut procéder à des contrôles quant à l'exactitude des données financières et se réserve le droit de demander des justificatifs de revenus.

**Cotisation annuelle par famille (année scolaire) :** CHF 50.- / CHF 30.- si début après Pâques

**Dépannage, prix par matinée :** CHF 15.-

**Urgence, pour les familles non membres de l'association :** CHF 25.-



// Coordonnées bancaires des **Marmousy**

**IBAN : CH66 0900 0000 1002 0713 6**    BIC (SWIFT) : POFICHBEXXX

Si vous avez opté pour le paiement via Internet, nous vous conseillons de faire un ordre permanent pour le paiement des frais d'écolage.

// Vacances et jours fériés

Selon le calendrier de l'Etat de Vaud :

<https://www.vd.ch/themes/formation/jours-feries-et-vacances-scolaires>

// Adresses utiles

<b>Éducatrices</b>	<b>Manuela Jaccard-Berguer</b>	mobile 079 462 21 63 educ@lesmarmousy.ch
	<b>Virginie Moschella</b>	educ@lesmarmousy.ch
<b>Comité</b>	<b>Secrétaire &amp; Président</b>	bonjour@lesmarmousy.ch